

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la signalisation et des pistes cyclables dans le quartier de Cureghem.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Premièrement, les habitants des rues Sergent de Bruyne, Jorez, Fiennes et Brogniez se demandent pourquoi laisser les panneaux d'interdiction de stationnement en face du 118 et 125 de la rue Brogniez alors que les grossistes en vêtements ont disparu.

Ceux-ci ont été remplacé soit par des ASBL/coiffeurs, ou alors des restaurants pas tous légaux ! Les riverains se demandent dès lors pourquoi bloquer tant d'emplacements qui leur seraient bien utiles pour leur permettre de stationner.

A l'époque où il y avait des grossistes en textile entre la rue Sergent de Bruyne et la rue Jorez, cela avait un sens.

Pourquoi laisser ces panneaux alors qu'il n'y a plus de déchargement de camion ?

Deuxièmement, les pistes cyclables ne sont plus visibles dans une partie de la rue Brogniez, pouvez-vous nous dire quand un rafraîchissement des marquages est-il prévu ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH confirme que les services ont remanié les zones de livraison dans cette partie du quartier, il y a un an environ. Le service « Commerce » a été chargé de voir s'il y a une réelle nécessité de changer. Si tel devait être le cas, la situation sera adaptée. Ce contrôle est régulièrement effectué dans d'autres quartiers régulièrement.

Concernant les pistes cyclables, et surtout à la rue Brognez, dès que le matériel sera disponible, les autorités vont procéder à leur au rafraîchissement.

F. CARLIER aimerait savoir si le Collège compte enlever ces zones de livraison ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'il attend le retour du service « Commerce » à ce sujet, avant de se prononcer.